

VICTIMES DE CRIMES HAINEUX

Qu'est-ce qu'un crime haineux?

Le crime haineux est défini comme une violation criminelle motivée par la haine, fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la langue, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, la déficience mentale ou physique, l'orientation sexuelle ou l'identité ou l'expression de genre^[1]

Les crimes haineux déclarés par la police, 2021^[2]



3 360

Nombre total d'incidents de crimes haineux déclarés par la police au Canada



22%

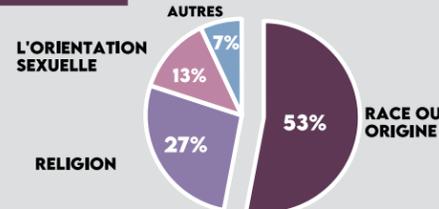
Incidents perçus comme motivés par la haine qui ont été signalés à la police



1 251

Victimes de crimes haineux violents déclarés par la police au Canada

La majorité des crimes haineux étaient motivés par la race ou l'origine ethnique, la religion et l'orientation sexuelle



Les augmentations pour les divers types de crimes haineux en 2021 étaient les suivantes :

+18%
COMMUNAUTÉS DE L'ASIE DE L'EST OU DU SUD-EST ET DE L'ASIE DU SUD

+46%
COMMUNAUTÉS ARABES ET COMMUNAUTÉS DE L'ASIE DE L'OUEST

+67%
RELIGION

+64%
ORIENTATION SEXUELLE

COMPARATIVEMENT À 2019, LES CRIMES HAINEUX ONT AUGMENTÉ DE 72 %

72%

60 % DES VICTIMES DE CRIMES HAINEUX VIOLENTS ONT ÉTÉ IDENTIFIÉES COMME ÉTANT DES HOMMES ET DES GARÇONS, TANDIS QUE 40 % ÉTAIENT DES FEMMES ET DES FILLES*

*Remarque : Les données excluent les victimes dont le genre est inconnu. Étant donné qu'il peut y avoir un faible nombre de victimes et d'accusés désignés comme ayant « diverses identités de genre », les données disponibles du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ont été recodées pour désigner ces personnes comme étant un homme ou une femme afin de garantir la protection de la confidentialité et de la vie privée. [1] Des données supplémentaires sont disponibles sur demande spéciale auprès de Statistique Canada.

Les crimes haineux ciblant la population noire (-5 %) et la population autochtone (-1 %) ont diminué. Cependant, ces baisses ont eu lieu après de fortes augmentations en 2020 (Noirs +96 %; Autochtones +169 %)

Répercussions liées aux victimes de crimes haineux^[3]

Les préjudices causés par un crime haineux peuvent s'étendre au-delà de la victime immédiate, et ces crimes peuvent avoir des répercussions directes et indirectes sur la communauté de la victime

RÉPERCUSSIONS DES CRIMES MOTIVÉS PAR LA HAINE



Les crimes haineux ciblent des parties intégrantes de l'identité d'une personne et expriment un message de rejet à l'égard de la cible du crime et de sa communauté. Les répercussions peuvent être les suivantes :

Directes :

- Préjudice physique
- Choc
- Détresse socioémotionnelle et psychologique
- Dépression et retrait
- Vulnérabilité
- Anxiété et nervosité
- Sentiment extrême d'isolement
- Crainte durable de victimisation répétée
- Symptômes psychosomatiques prolongés
- Problèmes importants avec l'école, le travail, les amis et la famille

Indirectes :

- Crainte d'attaques futures
- Entrave à l'organisation d'activités ou d'événements par les communautés dans les espaces publics
- Autocensure
- Perte de confiance dans la sécurité et les autorités de l'État
- Déménagement dans d'autres lieux, villes ou pays

Types de soutien aux victimes^[3]



Soutien émotionnel et psychologique

Les victimes de crimes haineux doivent être entendues, comprises, crues et prises au sérieux

Elles doivent se sentir habilitées à partager leurs expériences par la solidarité du public et d'organisations en tant qu'alliés



Sécurité et soutien personnels

Certaines victimes peuvent avoir besoin d'une aide urgente pour faire face aux conséquences du crime

Par exemple, aide médicale d'urgence, déménagement



Aide pratique

Les victimes de crimes haineux doivent se sentir en sécurité et protégées

Elles ont besoin de savoir qu'elles sont à l'abri de tout préjudice physique et psychologique



Aide à se retrouver dans le système de justice pénale

Les victimes ont besoin d'aide pour trouver des ressources, de l'information et du soutien

Les victimes de crimes haineux peuvent signaler l'incident à la police par l'intermédiaire d'une tierce partie, comme un ami ou un représentant ou un groupe communautaire

Types de services aux victimes^[4]

Des services sont offerts aux victimes d'actes criminels partout au pays, y compris aux victimes d'actes criminels motivés par la haine. Ces services peuvent inclure les suivants :

CLIQUEZ ICI POUR LE RÉPERTOIRE DES SERVICES AUX VICTIMES!



Services liés au système

Aident les victimes tout au long de leur contact avec le système de justice pénale. Les services comprennent les suivants :

- Fourniture d'information, de soutien et d'aiguillage
- Counseling à court terme
- Préparation à la comparution et accompagnement devant les tribunaux
- Aide à la rédaction de la déclaration de la victime



Services liés à la police

Fournis à la suite du premier contact de la victime avec la police. Les services comprennent les suivants :

- Fourniture d'information et d'aiguillage
- Soutien
- Aide
- Orientation devant les tribunaux



Services liés aux tribunaux

Fournissent un soutien aux victimes ou aux témoins. Les services comprennent les suivants :

- Orientation, préparation et accompagnement devant les tribunaux
- Mises à jour sur l'avancement du dossier
- Coordination des réunions avec les avocats de la Couronne



Services liés à la communauté

Fournissent des services directs aux victimes. Les services comprennent les suivants :

- Soutien émotionnel
- Aide pratique
- Information
- Orientation devant les tribunaux
- Aiguillage

[1] Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, 2022. Manuel du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC), p. 103-104

[2] Moreau, Greg, 2022. Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2021. Juristat, produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada. Sur Internet : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2022001/article/00013-fra.htm>

[3] Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, 2020. Understanding the Needs of Hate Crime Victims. Appui aux victimes de crimes haineux du BIDDH de l'OSCE. <https://www.osce.org/files/f/documents/0/5/463011.pdf> (en anglais seulement)

[4] Voir les services d'aide aux victimes au Canada, 2018. Disponible sur demande à l'adresse rsd.drs@justice.gc.ca.

